

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné que le règlement **PC-2768-4** modifiant le Plan d'Urbanisme, adopté par le Règlement PC-2768, afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville, ainsi que le règlement de zonage de concordance **PC-2775-39**, sont entrés en vigueur le 2 février 2018, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), date à laquelle le certificat de conformité a été émis par la Ville de Montréal.

RÉSUMÉ

Le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville propose une vision de l'aménagement du territoire central de Pointe-Claire pour les années à venir. Il permettra à la Ville de guider les projets susceptibles de voir le jour prochainement et ainsi, assurer la réalisation optimale de la vision partagée.

Le centre-ville est composé principalement des aires commerciales et industrielles contenues dans les quatre quadrants entourant l'échangeur du boulevard Saint-Jean et de l'autoroute Transcanadienne (A-40). Il est délimité au nord par l'avenue Labrosse et à l'est par l'avenue Selkirk, jusqu'à l'avenue Sedgfield au sud et Stillview à l'ouest, et il inclut les boulevards Brunswick et Hymus.

Historiquement développé en fonction de l'automobile, le centre-ville de Pointe-Claire est aujourd'hui décrit par l'omniprésence d'espaces de stationnements et d'infrastructures de transport. La nature des aménagements actuels rend les déplacements actifs difficiles. Or, l'avènement du réseau électrique métropolitain (REM) et de sa gare à proximité du centre commercial CF Fairview Pointe Claire et du terminus d'autobus de la Société de transport de Montréal (STM), et la présence d'importants terrains sous-utilisés prêts à être développés, représentent une opportunité de création d'une véritable station intermodale arrimée à un centre-ville moderne et vibrant d'activités, selon les principes reconnus au TOD (Transit Oriented Development).

Afin d'engendrer un attrait accru du centre-ville pour une diversité de résidents, travailleurs et visiteurs, il est convenu de voir à l'amélioration du cadre paysager, à la création de milieux de vie à l'échelle humaine, ainsi qu'à la définition d'espaces publics et de parcours piétonniers et cyclables conviviaux. L'image distinctive du centre-ville doit s'inspirer de l'identité de la Ville de Pointe-Claire, dont les quartiers verdoyants en font la réputation. Dans un premier temps, l'étude brosse un portrait de l'état actuel du territoire et de ses enjeux. Les orientations d'aménagement proposées sont ensuite présentées et accompagnées d'un plan concept d'aménagement du centre-ville. Finalement, les outils de mise-en-œuvre disponibles à la Ville et aux propriétaires concernés complètent le processus de planification détaillée, incluant l'intégration à la réglementation d'urbanisme de balises d'aménagement précises permettant à la Ville d'encadrer les développements à venir et de bonifier l'environnement paysager du centre-ville. En somme, la démarche contribue à insuffler une nouvelle dynamique au centre-ville de Pointe-Claire.

Le document intégral peut être consulté sur le portail de la Ville, au www.ville.pointe-claire.qc.ca ainsi qu'au Service des affaires juridiques et greffe, à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, 451, boulevard Saint-Jean, du lundi au jeudi de 8 h 00 à midi et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 00 à midi, à l'exception des jours fériés.

Donné à Pointe-Claire, ce 9^{ième} jour de mai 2018.

PUBLIC NOTICE

Public Notice is hereby given that By-law **PC-2768-4** amending the Planning Program, adopted as By-law PC-2768, to include therewith the Special Planning Program (SPP) for the City Centre, as well as concordance Zoning By-law **PC-2775-39**, both came into force on February 2, 2018, in accordance with the provisions of the *Act respecting land use planning and development* (R.S.Q. c. A-19.1), at which date the certificate of conformity for this by-law was issued by the City of Montreal.

Summary

The Special Planning Program (SPP) for the City Centre offers a vision for the planning and development of Pointe-Claire's central territory for years to come. It will allow the City to guide projects likely to emerge in the coming years and thus ensure optimum achievement of the shared vision.

The City Centre is composed mainly of commercial and industrial properties surrounding the Trans-Canada Highway (A-40) and Saint-Jean Boulevard interchange. It is bounded to the North by Labrosse Avenue and to the East by Selkirk Avenue. It descends South to Sedgefield Avenue and West to Stillview Avenue and it includes Hymus and Brunswick boulevards.

Historically developed in order to accommodate automobiles, Pointe-Claire's City Centre is now defined by the omnipresence of parking spaces and transport infrastructure. The nature of the current road design makes active transportation very difficult. However, the announced Réseau électrique métropolitain (REM) and its new train station near CF Fairview Pointe Claire shopping centre and the Société de transport de Montreal (STM) bus terminal, along with the presence of large underutilized land ready for development, constitute a unique opportunity to create a public transit hub linked to a modern city centre buzzing with action, and developed according to recognized TOD principles (Transit Oriented Development).

In order to achieve increased attractiveness of the city centre for a variety of residents, workers and visitors, it is necessary to work towards improving its landscape, creating living environments on a human scale, as well as defining friendly public spaces, pedestrian walkways and bicycle paths. The distinctive image of the city centre should be based on the identity of the City of Pointe-Claire, known for its green neighbourhoods. The introduction of the Special Planning Programme summarizes the territory's current state and issues. The orientations for future development are then presented, along with a city centre conceptual development plan. Finally, the implementation section describes the tools available to the City and land owners which can be used to achieve the common vision. One of the tools proposed is the integration in the regulation of specific planning guidelines, allowing the City to oversee future developments and enhance the landscaping of the city centre. In summary, the approach will revitalize the Pointe-Claire city centre.

The document in its entirety is available on the City's website (www.ville.pointe-claire.qc.ca), as well as at the office of the Legal Affairs and City Clerk Department at Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, from Monday to Thursday from 8:00 a.m. to noon and from 1 p.m. to 4:30 p.m., and Friday from 8:00 a.m. until noon, with the exception of statutory holidays.

Dated at Pointe-Claire, this 9th day of May 2018.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk